OFFICE 64 de l'Habitat

Savelys

CONTRAT D'ENTRETIEN GAZ

Nous vous rappelons que l'entretien annuel de vos appareils Gaz et dispositifs de ventilation est OBLIGATOIRE

C'EST SIMPLE :

- Un technicien passe une fois par an dans tous les logements pour effectuer une visite d'entretien préventif.
- Vous êtes informés par voie d'affichage dans les halls d'immeuble ainsi que par un avis de passage transmis par voie postale.
- Si vous êtes absents à la date prévue, nous vous invitons à modifier votre rendez-vous avec votre agence référente (voir contact)

LES OBJECTIFS DE CETTE VISITE :

- Vérification des organes de sécurité
- Contrôle du fonctionnement des organes de combustion
- Nettoyage des appareils
- Vérification du thermostat
- Remplacement des pièces si nécessaire
- Contrôle de la VMC
- Vérification et entretien des bouches d'entrée et d'extraction d'air, avec remplacement éventuel
- Contrôle de conformité : absence de raccordement non conforme (hotte, sèche-linge)

Dépannage :
Contactez directement votre agence SAVELYS afin de convenir d'un rendez-vous

FACTURATION :

Vos charges incluent chaque mois des provisions destinées à payer progressivement le montant de la visite annuelle et des dépannages justifiés, effectués à la demande du locataire.
Le tarif est actualisé chaque année.

SAVELYS apposera un auto-collant sur vos équipements comportant l'ensemble des coordonnées nécessaires. Si ce n'est pas le cas, demandez-le.

Agence SAVELYS ANGLET
Zac de Maignon
27 bis, rue de Pitoys
64600 ANGLET

TEL Agence : 09 77 40 58 00

Astreinte en semaine de 19h30 à 7h30 le lendemain et le week-end : 09 77 40 05 66